

COMMUNICATION

Partout dans le monde, les femmes rurales jouent un rôle majeur dans la sécurité alimentaire ainsi que dans le développement et la stabilité du monde rural et des pays en général. Et pourtant, leur statut ne leur permet souvent de jouir de droits fonciers ou d'accéder à des services vitaux comme le crédit, les intrants, la formation et l'éducation. Leur contribution bien que vitale au sein de la société est largement méconnue.

Le Sénégal, a ratifié plusieurs conventions notamment

- La convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes
- La ratification du protocole additionnel à la CEDAW/CEDEF par la loi du 10 juin 2000.
- La ratification du protocole à la charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits de la femme par la loi du 02 décembre 2004.
- La convention de 2001 qui garantit l'équité et l'égalité de genre à l'article 7 de son préambule, dans l'accès à la possession et à la propriété de la terre, à l'éducation, à l'emploi et la détermination du salaire et de l'impôt, respectivement prévus aux articles 15 – 22 et 25,
- Le code de la Famille tient compte de notre constitution qui non seulement, pose le principe de l'égalité de tous les individus devant la loi, mais ajoute qu'en cas de violation du principe d'égalité entre les hommes et les femmes, l'annulation de l'acte qui en est la cause constitue la sanction normale.

Malgré toutes ces conventions ratifiées, les femmes ont du mal à accéder aux ressources au même titre que les hommes.

le thème « ACCES A LA TERRE & AUX MOYENS DE PRODUCTIONS : LE CHEMIN DE CROIX DES FEMMES DU SENEGAL » a pour ambition de rappeler au gouvernement et au président de la commission de la réforme foncière le rôle majeur que jouent les femmes rurales dans la sécurité alimentaire et la nécessité d'impliquer totalement les femmes en particulier les femmes rurales dans le processus de la réforme foncière en cours, mais également de respecter le principe de l'égalité du genre quant à l'accès des femmes à la terre.

Face à la féminisation de la pauvreté, les femmes rurales ont pu développer des stratégies de suivi en relevant les nombreux défis auxquels elles sont confrontées. Et leur réussite repose justement sur leur capacité à surmonter des obstacles tangibles. Ces succès ont été obtenus grâce à leur créativité, leur détermination et leurs capacités d'organisation. Pour rappel, les femmes rurales produisent la majeure partie de la nourriture dans les pays qui souffrent de la faim et de la mal nutrition. Les 80% de la nourriture produite dans ces pays l'est par les femmes. (Source FAO).

Selon le Programme Alimentaire Mondial (PAM), garantir un égal accès des femmes agricultrices aux ressources au même titre que les hommes permettraient de réduire de 100 à 150

Ibrahima Yves Ghislain TCHOUANTE

Activiste freelance

Tel: +221 77 898 74 24

Email: yvespcj@gmail.com

million le nombre de personnes qui ont faim dans le monde. Quand les femmes gagnent plus, elles investissent plus dans l'éducation des enfants et dans la santé de leur famille.

Ces politiques agricoles doivent être soucieuses de la parité entre les sexes et aider les femmes rurales à accéder aux ressources au même titre que les hommes et de veiller à ce que les besoins et les perspectives des femmes soient pris en considération en vue de promouvoir leur autonomisation.

Je crois fermement que la question du droit des femmes à la terre va au-delà de la question de sécurité alimentaire. Elle est intimement liée au pouvoir économique des femmes et à leur promotion politique. C'est une question de droit humain.

Il est important aussi de noter qu'aujourd'hui, l'accès à la terre est un enjeu majeur pour les paysans, dans la mesure où plus de 850.000 hectares de terres ont été accaparés au Sénégal. La production agro carburants et la prospection de sociétés d'investissement étrangères a conduit à l'achat d'importantes bandes de terres, qui ne fournissent pas de récoltes pour les marchés nationaux.

Ces propos donnent une idée de l'ampleur de ce qu'on appelle en termes plus scientifiques l'ATGE (Accapement des Terres à Grande Echelle) pour traduire la spéculation foncière. Des personnalités du monde de la politique, de l'économie, des religieux et des sociétés étrangères qui souhaitent faire l'agro-business se sont partagé les terres Sénégalais comme un gâteau.

Ces accaparements aggravent également les inégalités d'accès et de contrôle foncier au détriment des femmes. Les femmes ont toujours été victimes d'une discrimination causée par des rapports inégaux de pouvoir entre l'homme et la femme ancrée dans les justificatifs et pesanteurs socio culturelles.

Les femmes productrices que ça soient dans le secteur de la pêche, de l'agriculture ou de la foresterie, doivent être à même d'améliorer leurs capacités à promouvoir et à défendre leurs préoccupations et leurs intérêts mais également et surtout augmenter leur pouvoir d'influence et leur capacité de négociation afin d'amener l'Etat et ses démembrements à asseoir des politiques publiques durables, efficaces favorables aux femmes productrices et qui répondent aux besoins fondamentaux des pauvres et des ruraux.

L'objectif principal de ce thème est d'informer l'opinion internationale sur la problématique de l'accès des femmes à la terre dans un contexte de réforme foncière mais également de donner ma voix en faveur des femmes, de partager les bonnes pratiques et montrer le rôle important qu'elles jouent dans le développement de la chaîne de valeur agricole (production, transformation, commercialisation) et la sécurité alimentaire des 14 millions de sénégalais.

J'admet fortement que les femmes constituent, un pilier essentiel de l'agriculture familiale qui seule peut lutter contre la faim et sécuriser les moyens de subsistance des populations rurales. Je pense qu'il est aujourd'hui nécessaire de donner plus de visibilité au travail des femmes par une meilleure prise en compte de leurs besoins et statut dans les politiques agricoles notamment dans

Ibrahima Yves Ghislain TCHOUANTE

Activiste freelance

Tel: +221 77 898 74 24

Email: yvespcj@gmail.com

la réforme foncière en cours pour assurer une sécurité alimentaire dans le monde rural. Elles (les femmes) ne doivent plus accepter d'être des laissées pour compte. On doit leur restituer leur droit d'accéder à la terre et aux moyens de production tel que le crédit.

Rappelons que les états doivent respecter leurs engagements en mettant en œuvre la déclaration de la conférence internationale sur la réforme agraire et le développement rural (2006) qui note « Nous reconnaissons qu'il convient d'élaborer et de réviser les lois, en vue d'accorder aux femmes, en tout égalité avec les hommes et sans restriction aucune, le droit de posséder des terres et aux ressources, y compris par l'héritage, et à entreprendre des réformes administratives et autres mesures nécessaires pour garantir aux femmes les mêmes droits qu'aux hommes en matière de crédit, de capitaux, de droit du travail, de documents légaux d'identification, de technologies et d'accès aux marchés et à l'information. »

Ibrahima Yves Ghislain TCHOUANTE

Activiste freelance

Tel: +221 77 898 74 24

Email: yvespcj@gmail.com